

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

le 15 novembre 2016

HAWKESBURY, ONTARIO – Le 10 novembre 2016, le juge Kane de la Cour supérieure de justice de l'Ontario rendait sa décision dans l'affaire de la *Corporation de la Ville de Hawkesbury c. Le Chenail Inc.*

En résumé, la Cour a rejeté la requête de la Ville pour une ordonnance obligeant Le Chenail de quitter les lieux loués dans l'immeuble historique situé au 2, rue John, Hawkesbury.

Rappelons à ce sujet que la Ville tentait depuis janvier 2015, d'installer son bureau d'information touristique dans une partie de l'immeuble. Considérant que les discussions avec Le Chenail ne portaient fruit, la Ville décida d'avoir recours au tribunal pour évincer Le Chenail en raison du fait qu'il refusait de permettre l'installation du bureau d'information touristique de la Ville. La Ville était convaincue d'avoir exercé ses droits conformément aux termes du bail et aux lois pertinentes.

Il va de soi que la Ville est déçue de la décision du juge Kane. Elle est d'autant plus déçue de ses conclusions factuelles selon lesquelles la Ville ait agi de mauvaise foi en tentant d'exercer ses droits contractuels. Ceci étant dit, il est important de noter que ce jugement ne porte aucunement atteinte au droit de la Ville de réduire l'espace loué pour faire place aux activités de la Ville, y compris l'installation du bureau d'information touristique. Or, l'intention de la Ville a toujours été d'en arriver à une entente avec Le Chenail afin de permettre à la Ville d'installer son bureau d'information touristique dans la Maison de l'Île. La Ville a l'intention de respecter les modalités du bail et les lois pertinentes. La Maison de l'Île demeure l'emplacement idéal pour le bureau d'information touristique. À cet égard, la Ville a l'intention de poursuivre activement les discussions avec Le Chenail dans un cadre respectueux et constructif.

– 30 –

Personne ressource : Jeanne Charlebois, mairesse
Ville de Hawkesbury